

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, DUMONT Xavier, JAUD Daniel, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine ROULIN Patrick, VACELET Denise.

ABSENTS : néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

➤ **Délibération Affouage 2022/2024.**

Considérant les coupes proposées par l'ONF pour l'affouage 2023-2024 d'une surface de 4.58 HA, le conseil municipal à l'unanimité approuve le règlement d'affouage qui sera transmis aux 6 affouagistes intéressés La taxe d'affouage sera répartie entre ses 6 personnes montant total : 835 € soit 139.17 € par affouagiste. Il désigne Messieurs Daniel DUVERNAY, Cyrille JOURNEAUX et Thierry COMTE comme garants.

En complément de cette délibération, le conseil municipal décide de céder à Monsieur Daniel DUVERNAY les frères restant suite aux travaux du lac de Viremont (15 m3) pour 195 €.

➤ **Renouvellement convention mise à disposition secrétariat au Syndicat des Eaux Laval Danfia.**

Considérant l'échéance de la convention de mise à disposition de Madame Céline RENAUD pour effectuer le secrétariat au Syndicat des Eaux Laval Danfia, le conseil municipal à l'unanimité approuve son renouvellement pour une durée de 3 ans . Elle concerne 2 heures de travail hebdomadaire.

➤ **Conventions de déneigement.**

Considérant la délibération du 17 février 2022 pour l'organisation du déneigement.

Considérant la proposition de convention avec Alexandre FAVIER représentant le GAEC de la Carte Messia - 39270 CHAMBERIA pour déneiger la voirie communale d'un total de 15.6 km sur les villages de GIVRIA, UGNA, SAVIGNA, LEGNA , AGEA et FETIGNY,

Considérant la proposition de convention avec Mathieu GROS gérant de l'auto-entreprise qu'il a créée pour déneiger la voirie communale d'un total de 2.8 km sur le village de CHATONNAY,

Considérant les échanges avec les déneigeurs par rapport aux tarifs,

le conseil municipal à l'unanimité approuve chacune des conventions proposées et fixent les tarifs ainsi :

Astreinte 100 € pour la saison hivernale/ km déneigeable soit du 15 novembre au 15 mars

Déneigement : 24 € HT/ km déneigé (entretien des fers de la lame compris)

Pour le déneigement les jours fériés ou le dimanche, une astreinte supplémentaire de 7 €/ km déneigé sera versée.

En complément de cette décision, le Maire donne lecture d'une lettre de TERRE D'EMERAUDE Communauté adressée à la commune de CHAMBERIA relative à une proposition de cession de la lame à neige mise à disposition de Monsieur Alexandre FAVIER au prix de 2000 €. Le conseil municipal trouve ce montant trop élevé, l'euro symbolique voire 500 € serait plus convenable. Il charge le Maire de faire part de cet avis à Monsieur le Maire de CHAMBERIA.

➤ **Bail pâturage environnemental « Lac de Viremont ».**

Le bail de location de terrain à proximité du lac de Viremont au profit d'Anne-Sophie OBELLIANE arrivera à échéance le 31/12/2022.

Le nouveau bail intègrera les clauses environnementales, le conseil municipal décide, à l'unanimité de louer, du 01/01/2023 au 31/12/2032 à Anne-Sophie OBELLIANE les parcelles ZB 32 et ZB 71 partiellement et complètement la parcelle ZB 26 pour la somme de 76.11 € (76.11 € en 2022).

➤ **Subvention voyage école Orgelet.**

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire d'ORGELET pour contribuer au financement d'un voyage à Vulcania,

Considérant que 3 enfants de la commune participeront et que la commune a participé à hauteur de 100 €/enfant pour le voyage organisé par l'école primaire d'ARINTHOD,

le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 100 €/enfant à chacune des familles concernées, évitant ainsi que la subvention communale participe à constituer un pot commun.

➤ **Demande de subvention DETR 2023 voirie.**

Après réception de tous les éléments permettant l'instruction de la demande DETR au titre des dotations 2022 pour les travaux de la cure, les services de la Préfecture ont informé la commune que cette demande ne sera pas instruite et qu'il convient de déposer une nouvelle demande DETR au titre des dotations 2023. Cette démarche est accomplie, l'accusé "dossier complet" permet de débiter les travaux bien que la demande de subvention ne soit pas encore instruite.

Déposer une demande de subvention au titre de la DETR au titre des dotations 2023 pour des travaux de voirie pourrait être préjudiciable à l'octroi de subvention par rapport aux travaux de la cure dont le montant serait supérieur.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Travaux à proximité du lac de Viremont : la clôture a été posée la circulation sur le chemin est fermée durant 3 semaines à compter du 12 décembre 2022.
- Les travaux de points à temps sont toujours en attente. Le risque de verglas, chemin du Pilandre serait amoindri avec l'évacuation de l'eau sur la chaussée.
- Le débroussaillage du parcours « sur Chêne » est terminé, reste la clôture à poser. Il pourra être mis en location pour du pâturage par des chevaux.
- Le changement des lampes d'éclairage public pour des lampes LED se poursuit.
- Le conseil municipal est favorable au versement d'une contribution par habitant à la commune d'ARINTHOD pour l'installation d'un nouveau docteur. Le montant sera validé en fonction du plan de financement présenté par la mairie d'ARINTHOD.
- Le représentant de la commune au SICTOM fait part des tarifs 2023 qui tiennent compte de l'inflation et de la hausse des cotisations d'assurance liée aux sinistres déclarés :
Foyer 1 ou 2 personnes : 127 €
Foyer 3 personnes ou plus : 214 €
Résidence secondaire : 110,50 €
Les autres tarifs sont aussi revus à la hausse.
L'achat de composteur est toujours possible. Par le biais de la commune, le coût est de 10 €.
- Le Maire et l'équipe municipale présenteront leurs vœux le 20 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire
M. COMTE Thierry

Le secrétaire de séance
M. JOURNEAUX Cyrille

